

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00880

Numéro SIREN : 441 883 469

Nom ou dénomination : AUDITEURS ASSOCIES RHONES ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/039328

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LA TRANSFORMATION
DE LA SARL AUDITEURS ASSOCIES RHONES ALPES
EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Tel : 04 72 88 04 67 - ZAC du CHAMP PERIER - 43, Porte du GRAND LYON - 01700 NEYRON Fax : 04 78 55 65 22

EXPERT
COMPTABLE
NUMERIQUE

EXPERT
GESTION

CO PILOTE
GESTION

GESTION
PATRIMOINE

ScanBox' AVE
DataRoom' AVE

OUTILS
GESTION

MOBILITE
DIGITAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « AUDITEURS ASSOCIES RHONES ALPES », SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Tel : 04 72 88 04 67 - ZAC du CHAMP PERIER - 43, Porte du GRAND LYON - 01700 NEYRON Fax : 04 78 55 65 22

EXPERT
COMPTABLE
NUMERIQUE

EXPERT
GESTION

CO PILOTE
GESTION

GESTION
PATRIMOINE

ScanBox' AVE
DataRoom' AVE

OUTILS
GESTION

MOBILITE
DIGITAL

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2020, qui n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part, font apparaître un chiffre d'affaires de 219 307 Euros, un bénéfice de 13 281 euros et des capitaux propres de 68 790 euros.
- Les éléments postérieurs à la clôture, analysés au 30 Novembre 2020 font apparaître un chiffre d'affaires de 118 390 euros, une situation de trésorerie de + 49 401 euros et une activité bénéficiaire.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon
Le 8 Décembre 2020

ANDRE VINCENT EXPERTS

André VINCENT

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie de LYON